

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 21 juin 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 19 et 20 juin 2012**

**2012 DEVE 81** Demande d'autorisations administratives pour l'aménagement de l'extension du jardin sauvage Saint-Vincent (18e).

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 5 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation la permission de déposer des autorisations administratives de travaux pour l'aménagement de l'extension du jardin sauvage Saint-Vincent (18e) ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement, en date du 11 juin 2012 ;

Vu la délibération 2012 DEVE 79 du Conseil du 18e arrondissement, en date du 7 mai 2012, sur le programme d'aménagement ;

Sur le rapport présenté par Mme Fabienne GIBOUDEAUX, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

M. le Maire de Paris est autorisé à déposer les demandes d'autorisations administratives de type déclaration préalable nécessaires à la réalisation des travaux d'extension du jardin sauvage Saint-Vincent (18e).

